

PLAN DE DÉCONFINEMENT

Ce qu'il faut retenir des annonces d'Edouard Philippe du mardi 28 avril 2020 dont la version complète est consultable sur le suivant :

<https://www.gouvernement.fr/partage/11518-discours-de-m-edouard-philippe-premier-ministre-presentation-de-la-strategie-nationale-de>

Les transports et les déplacements

- Port du masque obligatoire dans les transports publics.
- La capacité des transports publics réduite pour respecter les distances.
- Les transports interrégionaux réduits au maximum.
- Circulation possible sans attestation à partir du 11 mai, sauf déplacements à plus de 100 km du domicile.
- Demande aux plus de 65 ans de continuer à limiter leurs contacts et sorties.

Les rassemblements et les événements

- Les grandes manifestations sportives, culturelles, tous les événements regroupant plus de 5.000 participants ne pourront se tenir avant le mois de septembre.
- Cinémas, théâtres, grands musées et salles de concert resteront fermés après le 11 mai.
- Rassemblements "limités à 10 personnes" à partir du 11 mai sur les voies publiques ou dans les lieux privés.
- Les plages resteront inaccessibles au public au moins jusqu'au 1er juillet.
- La saison 2019-2020 de sports professionnels, notamment de football, ne pourra pas reprendre.
- Pas de cérémonies religieuses "avant le 2 juin".
- Cérémonies funéraires toujours limitées à 20 personnes, réouverture des cimetières le 11 mai.

Les établissements scolaires

- Réouverture très progressive des maternelles et primaires au 11 mai, sur la base du volontariat.
- Les crèches seront aussi rouvertes à partir du 11 mai avec des groupes de 10 enfants maximum.
- Le port du masque grand public sera obligatoire pour les professionnels de la petite enfance dans les crèches.
- Pas de port du masque pour les enfants de moins de trois ans.
- A compter du 18 mai, mais seulement dans les départements où la circulation du virus est très faible, nous pourrions envisager d'ouvrir les collèges.
- Port obligatoire du masque dans les collèges, il en sera fourni à ceux qui n'auraient pas pu s'en procurer.
- Décision fin mai sur une réouverture des lycées en commençant par les lycées professionnels, début juin.

Le travail

- Le télétravail doit être maintenu partout où c'est possible, au moins dans les trois prochaines semaines
- Mise en place d'horaires décalés quand le télétravail est impossible.
- Port du masque obligatoire sur le lieu de travail quand les règles de distanciation physique sont impossibles à mettre en place.
- Le dispositif d'activité partielle, qui est un des plus généreux d'Europe, restera en place jusqu'au 1er juin.

Les masques

- Edouard Philippe assure qu'il est *"préférable"*, dans *"de nombreuses circonstances"*, de *"porter un masque"* comme le recommandent désormais les scientifiques.
- Le Premier ministre promet qu'il y aura *"assez de masques dans le pays pour faire face aux besoins à partir du 11 mai"*.
- Edouard Philippe invite les entreprises *"à veiller à équiper leurs salariés"* et les particuliers *"à se confectionner eux-mêmes des masques"*, en utilisant les *"guides pratiques de confection"* diffusés.
- Port obligatoire du masque dans les transports.
- Port obligatoire du masque dans les collèges, il en sera fourni à ceux qui n'auraient pas pu s'en procurer.
- Port du masque obligatoire pour les professionnels de la petite enfance dans les crèches.
- Port du masque obligatoire sur le lieu de travail quand les règles de distanciation physique sont impossibles à mettre en place.
- Près de 100 millions de masques chirurgicaux reçus par semaine.
- Soutien des collectivités territoriales pour l'achat de masques en prenant en charge 50 % du prix des masques lavables."
- Les pharmacies et la grande distribution invitées à vendre des masques jetables ou lavables.

Les tests

- Tester massivement les personnes présentant des symptômes du Covid-19 et leurs contacts.
- Mise en place des "brigades" dans chaque département pour identifier ces contacts.
- Objectif de 700.000 tests virologiques par semaine à partir du 11 mai
- Les personnes testées positives seront invitées à s'isoler soit chez elles, ce qui entraînera le confinement de tout le foyer pendant 14 jours, soit dans un lieu mis à disposition, notamment des hôtels réquisitionnés.
- Prise en charge à 100 % de ces tests par l'Assurance maladie.



Les commerces

- Réouverture le 11 mai sauf cafés-restaurants, masque recommandé pour personnel et clients.
- Tous les marchés alimentaires pourront rouvrir après le 11 mai, sauf exception.
- *"Les préfets pourront ne pas laisser ouvrir les centres commerciaux de plus de 40.000 mètres carrés", pour éviter de "vastes mouvements de population".*

